



REGLEMENT DE COURSE **COLOR RUN 2026**

Article 1 : Organismateurs

La Color Run est un événement festif et sportif où le plaisir, la convivialité, et le respect de tous sont essentiels. Elle est organisée par l'association Rêver, Rire, Réunir (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse asso3r77@gmail.com ou sur sa page Facebook Asso3R77.

Article 2 : Organisation de l'évènement

La Color Run initialement prévue le 27 juin 2026 est reportée au dimanche 06 septembre 2026 à Saint-Augustin (77515), en face de la salle des fêtes. Elle est composée de deux courses non chronométrées : de 3km (principalement dans les chemins au milieu des champs) et 6km (chemins de campagne, route et chemins boisés).

- De 09h00 jusqu'au départ de la course : Accueil des participants. Distribution du pack de course
- 09h45 : Séance d'échauffement pour la course de 6km, dirigée par un coach sportif
- 10h00 : Départ de la course 6km
- 10h15 : Séance d'échauffement pour la course de 3km, dirigée par un coach sportif
- 10h30 : Départ de la course 3km
- 11h40 : Séance d'étirement, dirigée par un coach sportif
- 11h50 : Lancer final de poudre colorée

Le départ se fera devant la mairie. Le site de départ et d'arrivée est le même. Le parcours sera repérable par une signalisation (tracé au sol, flèches, balisage).

Article 3 : Condition d'inscription

Une inscription préalable sur le site <https://www.helloasso.com/associations/rever-rire-reunir/evenements/color-run-2026> est requise.

Des inscriptions pourront avoir lieu sur place sous réserve du nombre de places encore disponibles.

Tarif unique/course	3km :	en ligne : 12€/personne	sur place : 15€/personne
	6km :	en ligne : 15€/personne	sur place : 18€/personne

L'évènement est ouvert à tous. Les moins de 10 ans sont obligatoirement accompagnés. Les mineurs demeurent sous la responsabilité de leur(s) parent(s) ou tuteur(s) durant toute la durée de l'évènement. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place pour les moins de 16 ans.

Les participants peuvent faire le circuit en marchant ou en courant.

Il est interdit de participer avec un animal, de faire l'épreuve sans le tee-shirt de la course ou de faire le parcours à vélo, rollers ou trottinette.

Article 4 : Contenu du pack course

Lors de son arrivée sur le lieu de la course, le participant reçoit un pack de course comprenant : un tee-shirt, une paire de lunettes, un sac à dos, un sachet de poudre colorée.

Article 5 : Equipement durant la course

OBLIGATOIRE : Tee-shirt et lunettes protectrices qui seront fournies.

Conseillé : Chaussures de sport, bandana ou foulard, vêtements qui ne craignent pas les couleurs !

Apprécié : Une touche de fantaisie !

Article 6 : Ravitaillement

Les participants sont encouragés à apporter leur propre eau pour s'hydrater tout au long de la course.

Aucun point de ravitaillement n'est prévu sur le parcours, une buvette sera présente à l'arrivée.

Article 7 : Assurance - Assistance Médicale - Certificat Médical

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve. Chaque participant assume l'entière et complète responsabilité avec renonciation à tous recours contre l'organisateur en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle. Les participants sont responsables de tout dommage matériel qu'ils pourraient causer pendant la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

En cas de blessure ou de malaise pendant la course, les participants sont priés de signaler immédiatement aux secours présents sur le parcours.

Aucun certificat médical n'est requis, cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation. En cas de problème, l'organisateur ne peut être tenu responsable.

Article 8 : Sécurité

8.1. Conduite sur le Parcours

Les participants doivent respecter les règles de circulation sur le parcours, notamment en restant sur les voies réservées à la course et en évitant tout comportement imprudent.

Il est interdit de couper à travers les zones non autorisées ou de quitter le parcours officiel.

8.2. Règles de Courtoisie

Les participants sont encouragés à encourager et soutenir les autres coureurs sur le parcours.

Tout comportement agressif, discriminatoire ou non respectueux envers les autres participants ou les bénévoles sera sanctionné et peut entraîner l'exclusion de l'événement.

8.3. Comportement lors des Zones de Couleur

Les participants doivent suivre les instructions des bénévoles lorsqu'ils traversent les zones de couleur.

Il est interdit de jeter de la poudre de couleur en dehors des zones désignées ou sur des personnes qui ne souhaitent pas y participer.

8.4. Assistance médicale

Pour assurer la sécurité du Participant, le personnel des services médicaux engagés dans la cadre de la Manifestation peuvent, selon l'état de santé du Participant, lui interdire la participation à la Manifestation ou sa poursuite.

8.5. Alcool

Toute consommation d'alcool sur le lieu de la Manifestation est strictement interdite, et pourra donner lieu, de plein droit et sans sommation, à des confiscations et/ou des exclusions immédiates.

8.6. Poudre colorée

La poudre colorée utilisée dans le cadre de la Manifestation a été jugée et certifiée sans danger pour la santé par un laboratoire indépendant. Il s'agit d'une poudre à base de fécule de maïs. Seule la poudre colorée mise à disposition par l'Organisateur doit être utilisée dans le cadre de la Manifestation. Pour des raisons de sécurité, aucune autre poudre colorée n'est autorisée sur le site de la Manifestation. *Nous vous recommandons de conserver votre sachet de poudre jusqu'à la fin de l'événement et de ne l'utiliser que pour le lancer de poudre final.*

8.7. Allergies

Un produit naturel peut provoquer des réactions chez les personnes les plus sensibles. Dans de rares cas, des irritations de la peau, des yeux et des muqueuses ont pu être observées. Pour ces raisons, il est conseillé aux personnes allergiques à la poussière et à la fécule de maïs de ne pas participer à la Manifestation.

8.8. Stationnement

Un parking non surveillé sera proposé dans la limite des places disponibles proche de la zone de départ. L'accès se fera avant 9h30 uniquement. Aucun véhicule ne pourra stationner dans ce secteur en dehors de la zone prévue à cet effet ni circuler durant le passage des participants, à l'exception des services de secours.

8.9. Effets personnels

Aucune consigne ne sera mise en place. Chaque participant reste seul responsable de ses effets personnels durant toute la durée de l'événement. Nous vous déconseillons fortement de laisser des objets de valeur dans vos véhicules.

Article 9 : Approbation et Modification du Règlement Intérieur

L'inscription à la Color Run implique l'acceptation sans réserve de ce règlement. Des modifications pourront être apportées pour des raisons de sécurité ou de conformité aux réglementations en vigueur.

Article 10 : Respect de l'Environnement

Les participants sont priés de ne pas jeter de déchets sur le parcours et de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet, notamment les sachets de poudre individuels usagés.

Article 11 : Droit à l'image et Protection des données

En s'inscrivant à la Color Run, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves (échauffement, durant l'épreuve et lors de l'arrivée), sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires. Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont protégées par la loi et ne seront utilisées que conformément à celle-ci.

Article 12 : Annulation, Modification, Intempéries

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu à l'exception d'incapacité physique sur présentation d'un certificat médical de contre-indication.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou modifier l'évènement, notamment sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure, en présence de faits ou phénomènes d'une particulière gravité ou en toutes hypothèses, pour motifs indépendants de sa volonté.



AUTORISATION PARENTALE DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à (adresse complète) :

.....

Numéros de téléphone où je peux être joint toute la journée : agissant en
qualité de : père - mère - tuteur (rayer les mentions inutiles).

Représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :

.....

Né(e) le (date et lieu de naissance) :

demeurant à (adresse complète) :

.....

- Autorise l'enfant à participer à la Color Run organisée par l'association Rêver, Rire, Réunir (asso3R) le dimanche 06 septembre 2026 dans la commune de Saint-Augustin (77515).
- Déclare décharger de toute responsabilité l'organisateur de la Color Run concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par l'enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.
- Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
- M'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre l'organisateur de la Color Run.
- Autorise expressément l'organisateur ou ses ayants-droits à utiliser / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de mon enfant dans le cadre de la Color Run en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.
- Reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer à la Color Run.

Fait à le

Signature du responsable légal
(avec mention lu et approuvé)